



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2023 - 53		
Avis direct (expert délégué)	Objet : CENCA – Déconstruction du circuit de motocross sur l'ancien champ de manœuvre de la Folie à l'Épine (51) – destruction de pieds de Sisymbre couché	Avis : Favorable sous conditions
Date : 25/09/2023		

Contexte

Le site du Terrain de la Folie constitue l'un des derniers savarts de Champagne présents en dehors des grands camps militaires en activité. Ce site est géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne depuis 2019. La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne est officiellement propriétaire du site depuis octobre 2022. Elle en a confié la gestion au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA).

Dans les années 2000, alors que l'Armée était gestionnaire du site, un circuit de moto-cross d'une longueur d'1,5 km a été construit dans l'ouest du champ de manœuvre. Ce circuit est, depuis sa construction, utilisé par les riverains chalonnais. En 2023, au regard de la forte fréquentation motorisée du site et du dérangement que cela cause sur les populations d'oiseaux typiques des milieux semi-ouverts, le CENCA a décidé de le déconstruire.

Une population de Sisymbre couchée (*Erucastrum supinum*) est mentionnée depuis plusieurs années sur ce site. Cette espèce est protégée à l'échelle nationale mais n'est pas considérée comme menacée en Champagne crayeuse. Des prospections spécifiques ont permis de confirmer la présence de cette espèce au niveau du circuit de motocross.

L'arasement complet du terrain de moto-cross engendrerait la destruction de près de 4,44 ha de pelouse calcicole à faciès d'emboisement et de la plus grande partie de la population de Sisymbre couché. Afin de réduire cet impact et de préserver les spécimens d'autres espèces de flore remarquable, le pétitionnaire envisage de conserver certains éléments du circuit.

Les travaux auront lieu en septembre 2023. La végétation sera d'abord broyée à l'épaveuse aux abords des buttes. Les espèces floristiques et les secteurs remarquables seront mis en défens. Enfin, les buttes seront arasées et les matériaux utilisés pour combler les dépressions d'où ils avaient été extraits à l'origine. La piste sera gardée intacte afin de ne pas déstructurer le sol et de favoriser la reconstitution de la pelouse sèche.

Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, le pétitionnaire estime qu'environ le tiers des surfaces occupées par le Sisymbre couché et la moitié de la population, estimée initialement entre 460 et 4600 individus, seront détruits. Dans la mesure

où des milieux pionniers favorables à l'espèce seront créés par les travaux, aucune mesure de compensation n'a été jugée nécessaire.

Questions au CSRPN

La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

Formulaire CERFA

Dossier de demande

Analyse du CSRPN

Le CSRPN souligne l'intérêt de ce projet de par la restauration et le maintien d'habitats de type pelouse en dramatique déclin dans la Région Grand Est.

Cependant le CSRPN s'inquiète du calendrier envisagé pour les travaux : ces derniers sont annoncés en septembre 2023 !

Le Sisymbre couchée (*Erucastrum supinum*), petite Brassicacée annuelle, présente en France uniquement dans le quart nord-est du territoire est mentionnée NT (*Near Threatened* = Quasi menacée) dans la liste rouge sur critère UICN de l'ex-Région Champagne-Ardenne. En effet la Champagne abrite de nombreuses stations souvent localisées sur les aires de dépôt transitoire de betterave sucrière (*Beta vulgaris* subsp. *vulgaris*) ou betteravières mais également dans des carrières d'extraction de granulats, des terrains militaires, (données CBNBP), habitats de substitution. Son habitat primaire était autrefois les berges sablo-graveleuses des grands cours d'eau (Seine, Marne, Yonne, Somme...), milieux dégradés par le bétonnage des berges ainsi que la régulation des débits de ces mêmes cours d'eau (la Marne notamment suite à la mise en service en 1974 des lacs réservoirs du Der). Une l'implantation expérimentale du Sisymbre couché sur des zones humides sur les bords de Marne et sur les rives du Lac du Der entre Saint-Dizier et Vitry le François, ainsi que les nombreux trous d'eau de gravières du Perthois, toujours entre Saint-Dizier et Vitry le François a été menée en 2009 par le CBNBP.

La séquence ERC n'est que partiellement respectée étant donné qu'il n'y a aucune compensation envisagée malgré l'atteinte importante de la population de cette espèce. Le statut juridique, protection à l'échelle nationale, du Sisymbre couché lui vaut une attention particulière. L'atteinte de la population doit donc être minimisée au maximum, elle n'est que partielle dans les faits de par la préservation de la station principale sur la butte 18.

Avis du CSRPN

Favorable sous conditions

Conditions

Avant l'arasement des buttes ou le comblement des dépressions, réaliser un étrépage sur une profondeur de 5 cm des zones de forte densité en Sisymbre couché (de 10 à 1000 individus) mais ne présentant pas d'espèces invasives qui sont très présentes sur le site ; suivi d'un stockage temporaire sur faible épaisseur (1mètre au maximum) puis étaler à la surface des remblais issus de la déconstruction du motocross si possible éloigner de la butte 18 afin de favoriser l'extension et la pérennité de la population de la Folie à l'Épine.

En cas de présence d'espèces invasives au sein de la population de Sisymbre couché impactée, la précédente recommandation est levée : la population pourra être détruite sans préservation de la banque séminale.

Mettre en place un suivi et une gestion préservant les pelouses restaurée de la colonisation arbustive.

Franck Dargent, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Dargent', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.